

Réunion du 16/02 de 18h à 20h

FAQ avec les communes du Pays Cœur d'Hérault sur l'opérateur territorial

Notes de la réunion -AREC Occitanie

• **Les présents**

- Commune de Lodève- N. Syz
- Communes de Rives - C. Bellas
- Aniane- Patrick Andrieu
- Romiguière et CC Lodevois Larzac – V. Rouveïrol
- Commune de Pouzols :
  - Veronique Neil
  - Rachel Joubi
  - Patrick Fleith
- Commune de Montarnaud – V. Bouyssou
- Commune de Saint Guiraud – B. Caumeil
- Commune Arboras :
- AREC Occitanie : Gwenael LE GARFF et Emmanuelle VALY
- PCH : Morgan PUJOL
- N. Morère – PCH – CC Vallée de l'Hérault et Aniane

• **Partager ce qui peut se faire sur le territoire :**

- CC Lodevois Larzac : Demande de la CC de faire une présentation sur le PCAET et rediscuter des projets de territoires :
  - CC lodevois Larzac : comment on souhaite faire des EnR ?
  - Présentation demandée de Morgan : mise à jour | formation | acculturation | aide au passage à l'acte
- Christian BELLAS : identification d'une surface de 2 hectares en zone naturelle | faire par nous-même | une difficulté sur la zone N =>

**Réponse à postériori AREC :**

*Si le souhait est d'accueillir une centrale solaire au sol, il est recommandé que le PLU, affiche dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) que le projet de la collectivité est tourné vers la réalisation de champs de panneaux photovoltaïques respectueux du caractère agricole et de la sauvegarde des espaces naturels du secteur.*

**OU bien Prévoir explicitement** dans le règlement d'autoriser les champs de panneaux photovoltaïques uniquement lorsqu'ils sont compatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou la sauvegarde des espaces naturels et des paysages et qu'ils répondent aux critères de satisfaction d'un besoin collectif.

**Les sectoriser le cas échéant** (via, par exemple, la mention « énergie renouvelable », « N-pv », « A-pv » etc.). A noter que la compatibilité avec l'activité agricole ou la sauvegarde des espaces naturels et des paysages sera plus facilement démontrée en cas de terrain artificialisé, dégradé, ou pollué.

Lorsque le zonage du PLU en vigueur ne permet pas l'installation de centrales solaires sur un terrain pourtant favorable (terrain artificialisé, dégradé), une modification du document pourra être initiée par révision, modification ou modification simplifiée en fonction de l'étendue et la portée de celle-ci.

- V. Bouyssou, commune de Montarnaud : comment sensibiliser les ABF

- le lien vers le document des ABF au national :  
<https://www.fnccr.asso.fr/article/guide-pour-le-developpement-du-solaire-dans-le-patrimoine-protège/>
  - Le cas de la commune d'Alès sur PV sur l'ancienne Chapelle des Cordeliers (II<sup>ème</sup> siècle) Alès, Gard, France



- Aniane :
  - comment on se lance ?
 quelques premier points posés pour réponse:\*
  - La question de la structure, sa résistance, et de la présence ou non d'amiante (auquel cas il faut prévoir le désamiantage)
  - Le potentiel solaire peut être évalué, des outils sont disponibles pour (en ligne) afin d'évaluer la production potentielle
  - La question du raccordement à voir aussi
  - Les tarifs d'achats selon la puissance peuvent être regardés, les coûts d'exploitation afin d'évaluer le revenu
  - Ensuite des devis pour l'installation peuvent être demandés
    - un moyen de faire que le pays se tourne vers la préfecture, l'Etat, pour faire pression : c'est une action posée dans le plan climat -> rencontre ABF avec Morgan à organiser
    - 2 sujets :
      - Domaine public :
        - Extinction de l'éclairage public | Faire exemple
        - Audit énergétique de tous les bâtiments public : focus école et école maternelle | Amélioration de la performances énergétiques des écoles avec la volonté de faire du PV en toiture
        - Projet de mettre en place un panneau PV sur la salle des fêtes
        - Mettre en place de l'eau chaude sanitaire solaire
      - Citoyens :
        - Rénovation énergétique : exemple d'Aniane en transition et de l'intervention Gefosat
        - Faire avec les associations citoyennes de production
- Sujet ABF :
  - ABF dépend du ministère de la culture : président des communes rurales => rencontre au sein de l'état | lobbying des maires de France ?
  - Idée de soirée « Pole EnR » : Initiative à l'échelle de 3 CC pour les PPA | DREAL | DDT | ABF
- Saint André de Sangonis : formation pour créer ses panneaux PV ?

- **Accompagner l'émergence des projets : Quels sont les besoins des communes et EPCI pour devenir territoire à énergie positive**

---

- **Pouzols :**
  - 570m<sup>2</sup>
  - Foncier non agricole : 2700 m<sup>2</sup> :
    - 1700 m<sup>2</sup> terrain de pétanque | Communaux
    - Toiture des bâtiments techniques de la commune
    - Toits de l'école
- Opérateur : groupe d'entraide locale | Auto-pose pour les bricoleurs => contact à établir
- Incitation à l'installation de toiture sur des tiers des bâtiments => urbanisme notamment
- Chaufferie : arrachage des ceps de vigne => tous les 10 ans => pour exploitation dans les chaufferies. => quid du gisement dans le temps ?
- Quelle capacité le territoire peut alimenter le bois .

- **Agriculture** : Changement Climatique | Le retour d'expérience du projet Sun Agri:

<https://clubinternational.ademe.fr/wp-content/uploads/brochure-agrivoltisme--envoi-mail-1.pdf>

- **Ordre de grandeur sur les investissements nécessaires pour faire fonctionner un opérateur**

**Complément à venir**

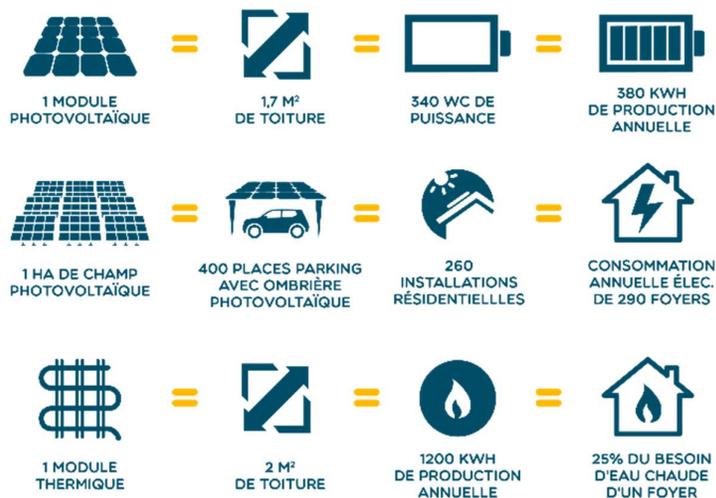
Le rôle que pourrait jouer l'opérateur sur PCH :

- Enjeu d'achat groupé
- Les différents types : tuiles PV ? ou autres techno alternatives ?
- Service avec des compétences => accompagnement
- Investissement dans les projets
- Avoir un fonds propre au pays et donner à la commune une participation de manière

**Retours d'expériences** : Mauges Energie dans le Maine et Loire et PNR des Grands Causses qui intervient :

- Société d'économie mixte de vente de chaleur bois (SEM Causses Energia)
- Cadastre solaire en ligne : <https://parc-grands-causses.insunwetrust.solar/>

Les ordres de grandeurs dans l'énergie :



### Que peut-on faire avec 1 kWh ?

	Appareil	Temps de fonctionnement
	Réfrigérateur A+	5 h 42 mn
	TV LCD	8 h 20 mn
	Téléphone portable	50 cycles de recharge
	Machine à laver A+	30 mn
	Ampoule LED	143 h
	Four micro-ondes	60 mn
	Chauffage (2 radiateurs)	20 mn
	Aspirateur	1 h 15 mn
	Renault électrique Zoé	8,5 km